



Paris, le 22 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Après examen des récentes propositions concernant le Conseil National des Universités (CNU) pour les disciplines de santé, nous réaffirmons notre volonté de voir créer une section du CNU en Sciences Orthophoniques, à l'instar des CNU Maïeutique et Sciences Infirmières.

Depuis de nombreuses années, les acteurs de l'orthophonie ont largement contribué à l'universitarisation de la formation initiale des praticiens de santé. La génération de nouveaux enseignants-chercheurs, et notamment des orthophonistes devenus docteur·e·s et dûment qualifié·e·s, doit pouvoir être encouragée et développée. Il est en effet crucial de pouvoir assurer le suivi et le renouvellement des encadrements des étudiant·e·s et des praticiens-chercheur·e·s s'intéressant au langage, à la communication et aux fonctions oromyofaciales pathologiques.

Les orthophonistes sont des praticiens de santé titulaires d'un diplôme de grade master, comprenant une formation à la recherche par la recherche de haut niveau. L'ouverture vers un parcours doctoral dédié aux Sciences Orthophoniques, ainsi qu'une possibilité de qualification spécifique doit permettre l'enrichissement et la juste reconnaissance de la contribution effective des enseignants-chercheurs du domaine à la communauté scientifique.

Les Sciences Orthophoniques couvrent actuellement des domaines dépassant largement l'activité de rééducation /réadaptation, et émanent tant des sciences biomédicales que des sciences humaines et sociales.

La Fédération Nationale des Orthophonistes, la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie, l'Union Nationale pour la Recherche et l'Evaluation en Orthophonie et le Collège Français d'Orthophonie affirment à nouveau leur volonté de participer aux décisions pour la création d'un CNU concernant les Sciences Orthophoniques.